



Comité Économique et Social Européen

Chambre du Commerce et de l'Industrie chypriote

*Le Comité Economique et Social Européen
dans l'élaboration des Politiques Européennes*

Allocution

du

Président Roger BRIESCH

Nicosia, le 10 février 2004

Seul le texte prononcé fait foi
Check Against Delivery

Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de pouvoir vous rencontrer et de vous parler du Comité Economique et social et de son action.

1. La place et la fonction du CESE

Le Comité économique et social fait partie intégrante du système institutionnel européen de l'Union; il estime, à juste titre, être un relais des attentes et demandes de la société civile organisée dans la mesure où il est constitué des représentants des organisations syndicales et patronales, des associations catégorielles, des organisations représentatives du commerce, de l'artisanat, des milieux coopératifs et mutualistes, des professions libérales, des consommateurs, des défenseurs de l'environnement, des familles et d'autres secteurs très divers de la société civile, au sein desquelles les citoyens européens sont engagés et que l'on qualifie souvent de "corps intermédiaires".

Par "société civile organisée" nous entendons ainsi l'ensemble de ces organisations, associations, organismes et structures au sein desquels les citoyens opèrent activement à la poursuite d'objectifs d'intérêt général.

Il s'agit donc de secteurs de la société qui participent de manière dynamique et constructive à la vie publique.

En tant qu'assemblée européenne représentative de cette société civile organisée, le Comité s'efforce de contribuer à combler le "déficit de participation" citoyenne de l'UE. Outre le fait que ses membres disposent d'un large éventail de connaissances dans le domaine économique et social, le Comité peut également agir en tant que catalyseur et canal d'expression pour une multitude d'intérêts sociétaux au sein de l'Union.

C'est la raison pour laquelle le Comité est prêt à assumer ses responsabilités non seulement en tant que forum de dialogue mais également en tant qu'intermédiaire institutionnel chargé de relayer les aspirations légitimes des citoyens par le biais des organisations qui les représentent.

Le Comité économique et social a mis en oeuvre une forme particulière de concertation et de consultation et de contribuer ainsi à faire en sorte que les organes législatifs et exécutifs de l'Union européenne prennent en compte les expériences, les attentes et les propositions de la société civile.

Mais le Comité exerce également un autre rôle, à savoir de renforcer le rôle de la société civile organisée dans les pays (ou ensembles de pays) extra-communautaires, notamment les pays candidats à l'élargissement où il a établi et développe des relations suivies et un dialogue structuré avec les organisations de la société civile, en particulier les partenaires sociaux.

La structure du Comité en trois groupes (des entrepreneurs, des salariés et des activités diverses) favorise un dialogue permanent et structuré sur presque toutes les questions à l'ordre du jour de l'Union.

Nous parlons à ce propos du 'dialogue civil' qui complète le 'dialogue social' entre les partenaires sociaux

2. Le rôle du CESE dans le processus de l'adhésion des nouveaux Membres

La facette la plus importante des activités du CESE, durant la période de pré adhésion a résidé dans le fait qu'il travaille avec les sphères de la société qui, précisément, ont la plus grande responsabilité et, peut-être, la tâche la plus ardue, pour garantir que l'élargissement soit une réussite.

La nécessité d'une mise en œuvre effective de l'acquis communautaire dépendra à de nombreux égards du degré d'adaptation de la société civile organisée à la nouvelle législation et aux nouvelles pratiques.

Ensemble avec les principales organisations de la société civile des pays candidats nous avons mis en place des Comités consultatifs mixtes. Ces CCM ont une structure paritaire, nombre égal de chaque côté et présidence partagée.

L'objectif assigné au CCM, à savoir la promotion du dialogue entre le Comité et les organisations représentatives du pays candidat sur les questions économiques et sociales des relations entre l'UE et le pays concerné, a très vite été atteint, puisque les CCM ont tenu leurs réunions régulièrement deux fois par an, avec des contacts et la rédaction de documents de travail entre les réunions et l'adoption de déclarations conjointes à la fin de chaque rencontre.

L'adhésion est bien plus un processus politique et social qu'administratif, car il s'agit de construire l'avenir de l'Europe dans son ensemble.

Tout au long de ces années de transition politique, économique et sociale et de négociations pour l'adhésion, le CES européen s'est employé avec vigueur à concrétiser la vision d'une Europe élargie, caractérisée par le consensus social et un rôle fort pour les citoyens et la société civile organisée.

Dans ses avis et rapports sur les pays candidats nous avons toujours insisté sur la nécessité que les normes sociales et environnementales, le dialogue social ainsi que le dialogue civil font depuis des décennies partie intégrante de l'économie, de la société et de la culture politique européennes.

Ils sont importants pour le fonctionnement de l'économie de marché, et plus encore de la société civile et de la Démocratie. Et ils appartiennent aussi en partie à l'acquis communautaire. Aucun gouvernement, aucun parlement, ne peut à lui seul venir à bout des questions qui, dans les économies démocratiques fonctionnelles, sont réglées entre les partenaires sociaux et avec la société civile organisée.

Dans d'autres avis également, le CESE a attiré tout au long des négociations d'adhésion, l'attention des citoyens européens et des responsables politiques, sur la dimension sociale de l'élargissement et plus particulièrement la situation de l'emploi.

Les négociations d'adhésion ont donné un nouvel élan au développement du système du dialogue social et abouti à accélérer la mise en place de conseils d'entreprise sur les lieux de travail, tout en ouvrant par ailleurs la perspective d'une participation de

représentants des pays d'Europe centrale et orientale aux conseils d'entreprise des multinationales européennes. Des efforts supplémentaires n'en restent pas moins nécessaires pour garantir une transposition efficace dans la pratique quotidienne.

3. La politique méditerranéenne et l'engagement du CESE

La politique euro-méditerranéenne est une des priorités du CESE qui d'ailleurs, a été à l'origine de la mise en place de cette politique de co-développement. Sur la base de la déclaration de Barcelone de 1995, nous coordonnons les activités euro-méditerranéennes des CES et institutions similaires avec notamment l'organisation d'un Sommet annuel; le dernier s'étant déroulé à Malte les 6 et 7 novembre dernier.

Des transformations majeures à venir

- Nous sommes tous d'accord sur le fait que nous vivons un moment historique car nous sommes à l'aube de trois transformations majeures pour l'Union européenne, le partenariat euro-méditerranéen et nos nouveaux voisins, à savoir: la Conférence intergouvernementale, l'élargissement de l'UE et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de voisinage.
- Le projet de Constitution de l'Union européenne qui est soumis à la Conférence intergouvernementale prévoit des transformations majeures en matière de politique extérieure. Ce projet vise, notamment, par la nomination d'un ministre des Affaires étrangères de l'Union à remédier à l'asymétrie entre le poids économique de l'Europe et son poids politique. Nous sommes convaincus qu'une plus grande influence politique de l'Europe peut contribuer à la solution pacifique des conflits, notamment au Proche-Orient.

L'élargissement: une chance pour tous

- Le processus d'élargissement constitue un nouvel élan dynamique vers l'unification de l'Europe, le renforcement de la paix, de la sécurité et de la prospérité à travers le continent européen et au-delà de celui-ci. Il apportera également son lot de conséquences positives pour la région méditerranéenne. La coopération établie par le processus de Barcelone sera élargie avec la participation des 8 États d'Europe centrale adhérent à l'UE. Ceci entraînera une dynamique supplémentaire au développement des relations multilatérales et bilatérales dans l'ensemble de la région concernée.
- L'interdépendance entre l'Union élargie et ses voisins est déjà une réalité. L'Euro, en tant que devise majeure pour les transactions internationales a créé de nouvelles opportunités pour intensifier les relations économiques; les flux transnationaux d'investissement et les relations commerciales entre les partenaires s'accroîtront. Il s'agit d'un apport substantiel pour renforcer la croissance économique ainsi que l'emploi et par conséquent assurer une cohésion sociale durable et un dynamisme économique continu.

La nouvelle stratégie européenne

- Nous accueillons dans ce cadre avec une grande satisfaction le lancement, par la Commission européenne, de la stratégie de "l'Europe élargie – voisinage – un

nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud" adressée aux pays se trouvant aux nouvelles frontières de l'Union européenne élargie. Cette nouvelle stratégie était indispensable pour répondre aux craintes légitimes que le processus d'élargissement a pu faire naître dans un certain nombre de pays et notamment les pays méditerranéens. L'élargissement et la nouvelle politique de voisinage définie par l'UE va engendrer un plus grand espace de coopération pour les partenaires méditerranéens et leur fournir de nouvelles opportunités de débouchés.

- Les représentants de la société civile organisée des pays en passe d'adhérer, des partenaires méditerranéens et des nouveaux voisins de l'Europe élargie ont besoin d'échanger expériences et meilleures pratiques avec leurs homologues et les institutions de l'Union européenne. Le développement de relations régulières dans le cadre et sous les auspices du Comité économique et social européen - maison de la société civile organisée de l'UE - facilite la coopération entre tous les acteurs de la société civile au sein d'un forum unique et institutionnel au niveau européen.
- Les CESE et institutions similaires seront très vigilants pour faire en sorte que le processus d'élargissement bénéficie à l'ensemble des nouveaux États membres mais également aux pays de la périphérie tant sur le plan du développement économique, social et humain que sur le plan financier. Dans ce contexte, il conviendra d'approfondir la réflexion sur la meilleure façon d'intégrer dans la politique de voisinage les pays qui bénéficient du processus euro-méditerranéen depuis 1995.
- Le principal défi pour les pays partenaires méditerranéens est le défi du développement économique et l'instauration progressive d'une zone de libre-échange au service du développement économique et social. Même si la situation macroéconomique des pays de la région méditerranéenne comporte des éléments positifs, il est clair que le taux de croissance s'est au cours des dernières années avéré insuffisant pour faire face à l'accroissement rapide de la main-d'œuvre et augmenter le niveau de vie.
- Il convient dans ce cadre de promouvoir l'esprit d'entreprise et le partenariat entre les secteurs public et privé. Ceci est à tenir dûment en compte en particulier lors de la programmation des fonds MEDA. Davantage de cohérence dans le cadre des actions soutenues par l'UE - tant au niveau interne avec les fonds structurels, qu'au niveau externe par le biais du programme Meda - apportera davantage de cohésion pour l'ensemble de la région euro-méditerranéenne et ses voisins.
- Dans ce contexte, il est nécessaire d'accroître le flux des investissements directs. Dans ce cadre, l'initiative de la Présidence de l'Union et de la Commission européenne visant la création d'une filiale de la Banque européenne d'investissement spécifiquement chargée de la Méditerranée recueille dans ce cadre notre soutien.

L'importance d'assurer la cohésion sociale

- L'instauration du libre-échange ne doit pas être considérée comme une fin en soi mais plutôt comme un instrument de développement. Ainsi, nous insistons sur l'urgente nécessité de renforcer la cohésion sociale dans les pays du partenariat euro-méditerranéen et notamment sur le besoin de mettre l'accent sur la

valorisation de la ressource humaine. Il est clair que le troisième volet du partenariat, le volet social, culturel et humain, doit être encore plus développé.

- Bien que le niveau de développement des régions concernées soit fort différent à en juger la plupart des paramètres traditionnels, les défis pour s'assurer d'une meilleure politique de cohésion économique et sociale sont similaires: implication étroite des acteurs socio-économiques; développement d'une bonne gestion des affaires publiques qui alloue un rôle à la société civile organisée; l'enseignement; les infrastructures de base; le développement durable.

L'indispensable implication des sociétés civiles

- Notre préoccupation principale en matière de partenariat euro-méditerranéen est l'absence d'appropriation de cet accord par les populations qui provoque la montée d'une frustration, d'un scepticisme qui n'ont d'égal que les espoirs qu'avait suscité cet accord en 1995. Nous sommes convaincus qu'aucun Accord international, et encore plus si celui-ci vise à transformer les conditions économiques, sociales et environnementales ne peut connaître un réel succès sans le soutien des populations.
- Les principaux problèmes sont le manque d'information, l'accès aux fonds et la faible implication de la société civile dans le partenariat. Pour ce qui concerne le manque d'information et malgré les actions entreprises par la Commission européenne et les États, il faudrait accroître la visibilité du partenariat et de l'Union européenne en informant davantage les populations notamment via les structures intermédiaires. Pour ce qui concerne l'accès aux fonds, il convient de remédier à la complexité et au manque de clarté des procédures et de contrecarrer la tendance actuelle visant à concentrer les financements sur des projets de grande ampleur au détriment des projets visant les groupes de population démunis. Pour ce qui concerne l'implication de la société civile, nous avons, nous les représentants de la société civile organisée, un rôle important à jouer pour favoriser la mise en place et le renforcement des organisations de la société civile et des structures de dialogue.
- Ce soutien des populations doit s'exprimer non seulement dans le cadre du partenariat mais également au sein de l'Union européenne. Dans ce cas, nous nous réjouissons de l'élan que les populations des nouveaux États membres ont montré pour rejoindre l'Union européenne.

4. La contribution du CESE au débat constitutionnel

Afin de garantir le succès durable de l'Union et de son élargissement, il faut absolument que la construction institutionnelle et les procédures décisionnelles de l'Union soient réformées et reposées sur de nouvelles fondations par l'élaboration et l'adoption d'une Constitution cohérente, transparente qui contribue à accroître la légitimité démocratique de l'Union.

Nous attendons de l'effort entrepris par la Convention et de la Conférence intergouvernementale une re-fondation de l'Union européenne caractérisée par un équilibre entre les diversités culturelles et l'unité politique qui préserve les traditions et les identités.

L'Union doit disposer d'une forte légitimité démocratique.

Ceci implique non seulement que les pouvoirs et les responsabilités des institutions soient clairement définies, mais également que la participation active de la société civile soit pleinement assurée.

Nous avons plaidé dans la Convention pour un fondement constitutionnel du dialogue civil au niveau européen. Il faut, à cet égard, en préciser la nature. Par dialogue civil, il faut entendre deux choses :

- d'une part, le dialogue entre les organisations européennes représentatives de la société civile sur l'évolution et l'avenir de l'Union et de ses politiques et,
- d'autre part, le dialogue structuré et régulier entre l'ensemble de ces organisations et l'Union.

Un dialogue permanent entre les organisations de la société civile est indispensable à l'établissement d'un dialogue fructueux entre cette société civile et l'Union favorisant l'établissement d'un consensus au sein de la société sur le processus d'intégration européenne et son évolution.

Afin que ce dialogue civil puisse être effectif, il est aussi nécessaire d'en préciser le cadre et le lieu. Sans préjudice de sa structure et de ses compétences, le CESE a vocation, par sa nature et sa composition, à être le "facilitateur" et l'enceinte de ce dialogue civil.

Nous avons aussi plaidé en faveur d'une reconnaissance de la spécificité du dialogue social et du rôle des partenaires sociaux dans le cadre de la Constitution.

Le Comité économique et social européen se situe d'ailleurs au carrefour du dialogue social et civil européen; il peut, à ce titre, faciliter un processus structuré d'élaboration collective associant les différentes catégories de la vie économique, sociale et civique, qu'il représente, notamment dans les débats stratégiques sur la future citoyenneté européenne et l'évolution du modèle européen de société.

Le CESE a approuvé le projet de constitution ébauché par la Convention, car il constitue un important pas en avant dans la mesure.

Le projet de la Convention représente une valeur ajoutée pour l'Union européenne en termes de démocratie, de clarté et de visibilité.

Nous avons espéré que les chefs d'État et de gouvernements, ainsi que les ministres des Affaires étrangères, auront eu la sagesse de ne pas mettre en cause le consensus qui s'est dégagé au sein de la Convention et de ne pas procéder à des modifications des formulations et des dispositions susceptibles de mettre en péril l'équilibre institutionnel qui a été trouvé.

Malheureusement nous avons raison d'être déçu. La Conférence Intergouvernementale a quand même commencé à détricoter le projet de la Constitution sur lequel nous avons émis un jugement positif.

L'échec de la CIG en décembre dernier témoigne une approche guidée par le seul intérêt national exprimé par certains gouvernements et les limites, vite atteintes, de la méthode diplomatique pour définir un projet d'avenir pour l'Europe.

Il traduit l'absence d'une volonté collective de faire prévaloir l'intérêt commun européen sur les intérêts particuliers.

Seul un processus démocratique, dont le projet de Constitution élaboré par la Convention est le fruit, permet de faire progresser l'intégration européenne tout en conférant une légitimité fortement accrue au projet européen.

Cependant, l'absence d'accord est préférable à un compromis au rabais.

En tant que représentant institutionnel de la Société Civile Organisée, nous avons le devoir de rappeler aux Gouvernements et aux Diplomates de suivre le chemin tracé par la Convention.

Nous nous attendons de tous les Chefs d'État et de gouvernement à faire preuve d'une réelle volonté d'intégration conformément au vœu de la majorité des citoyens qui adhèrent clairement au principe d'une Constitution européenne et souhaite majoritairement une accélération de la construction de l'Europe.
